



ENTREPRISES ...

La Validation des Acquis de l'Expérience dans le Négoce Agricole ...



ET L'EXPÉRIENCE
PREND TOUT SON SENS !



site web : www.vae.negoceagricole.com



Fonds Unique
de Péréquation

L'expérience de vos salariés est stratégique pour votre entreprise, valorisez-la

Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le négoce agricole ?

- ⊙ Un dispositif permettant à vos salariés de valoriser leur expérience professionnelle pour obtenir un BTSA (spécialisation à sélectionner parmi ACSE[Ⓢ], TC[Ⓢ], TV[Ⓢ])
- ⊙ Une synergie entre des acteurs professionnels au niveau national pour accompagner au mieux les salariés jusqu'au jury

● Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation ● Technico Commercial ● Technologies Végétales



Pourquoi mettre en place une VAE dans le négoce agricole ?

- ⊙ La fédération du négoce agricole souhaite préparer les salariés de la profession à l'évolution de leur métier (certification de la distribution-conseil-préconisation, système de conseil agricole, conséquences du Grenelle de l'environnement,...) pour être là demain
- ⊙ Les compétences de vos salariés sont la ressource stratégique de l'entreprise
- ⊙ Une démarche gagnant-gagnant entre l'entreprise et les salariés

A qui s'adresse la VAE ?

- ⊙ La VAE permet à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle (salariée ou non) ou bénévole de 3 ans en continu ou non, en rapport avec le contenu du diplôme envisagé, de faire reconnaître officiellement son expérience par l'obtention d'un diplôme
- ⊙ Certains de vos technico-commerciaux, techniciens ou magasiniers expérimentés ont une solide expérience de niveau BTS sans le diplôme : la VAE peut vous permettre de répondre aux nouvelles exigences réglementaires dans le cadre de votre projet d'entreprise, tout en les valorisant



Quels bénéfices pour moi ?

- ⊙ Faire reconnaître les compétences pour s'adapter aux nouvelles exigences et se pérenniser
- ⊙ Accompagner les évolutions internes
- ⊙ Valoriser, motiver et fidéliser les salariés
- ⊙ Donner une image professionnelle du négoce agricole vis-à-vis des clients et du public

Les étapes de la VAE dans le négoce agricole : une démarche commune !

Phase

1

S'informer et comprendre :

des documents et réunions de présentation
pour connaître le dispositif



Phase

2

Se décider :

un questionnaire d'auto-positionnement
destiné au salarié pour faire un état des lieux
et choisir son diplôme

Phase

3

S'engager :

un engagement du salarié, et un accord de la
direction de l'entreprise



Phase

4

S'impliquer :

- ⊗ Mise à disposition de temps pour la participation du salarié à des séquences collectives et des entretiens individuels
- ⊗ Rédaction du dossier par le salarié
- ⊗ Validation de formations complémentaires si besoin

Phase

5

Valider :

présentation de son dossier par le salarié
devant un jury de professionnels



DIPLOME :

sur décision du jury

Un dispositif national décliné régionalement pour faciliter l'organisation
Un référent affecté à chaque salarié pour aider à la rédaction du dossier
Le site internet www.vae.negoceagricole.com pour retrouver les informations à tout instant

Quels partenaires m'accompagnent vers la VAE ?



La Fédération du Négoce Agricole (FNA)

- Rôle :
- ☉ Informe sur la démarche de la VAE
 - ☉ Définit et coordonne la politique générale en lien avec les évolutions réglementaires et les métiers
 - ☉ Pilote le projet avec les instances nationales



La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) de Poitou-Charentes

- Rôle :
- ☉ Centralise au niveau national les inscriptions à la VAE du Négoce Agricole
 - ☉ Valide la demande de VAE



Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Venours (CFPPA)

- Rôle :
- ☉ Met en oeuvre le dispositif de VAE du Négoce Agricole
 - ☉ Met à disposition des référents pour l'accompagnement des candidats à la VAE



L'Association pour la Formation Nationale Agricole (ASFONA)

- Rôle :
- ☉ Aide à l'évaluation des compétences
 - ☉ Oriente et accompagne les entreprises
 - ☉ Assure le suivi des dossiers individuels de VAE des salariés
 - ☉ Assure la coordination du dispositif et des interventions des prestataires



L'AGEFOS PME

- Rôle :
- ☉ Accompagne dans le montage du dossier de prise en charge
 - ☉ Finance les actions VAE

Qui contacter pour plus de renseignements ?

Votre interlocuteur national

Votre interlocuteur régional